

# ECO ASSISTANCE

RÉALISONS VOS  
PROJETS D'AUJOURD'HUI  
POUR VOTRE CONFORT DE **DEMAIN !**



**REGISTRE DE COPROPRIÉTÉ : AF4305462**

**Adresse : 5 Square Villaret de Joyeuse 75017 Paris**

**Syndic : VIANOVA**

Provins 96 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne

**Gestionnaire : JULIEN SALVETA**



Lors de notre visite en présence de GARDIEN, nous avons constaté que le calorifugeage des tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire n'avait pas été encore réalisé suivant les nouvelles préconisations (classe 4). Les matériaux semblent dater de l'installation du système de chauffe ; la classe ainsi que les épaisseurs des coquilles isolantes ne sont pas conformes à la norme de classe 4, revêtement dégradé ... Certains tronçons du réseau non isolé.

## CALORIFUGEAGE ACTUEL

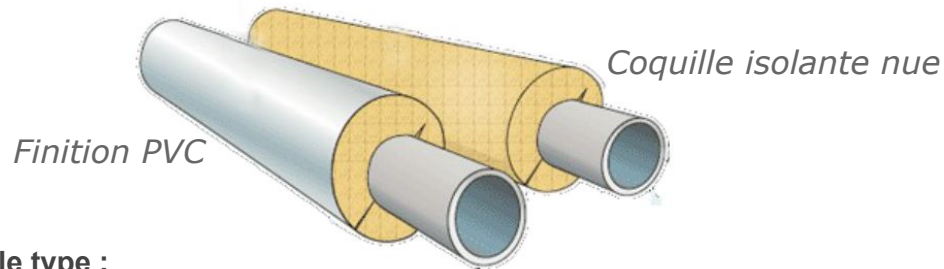


## CALORIFUGEAGE DE CLASSE 4



Le calorifugeage consiste à isoler les réseaux d'eau chaude et de chauffage d'un bâtiment. Ces isolants sont souvent obsolètes et entraînent d'importantes déperditions de chaleur causant une consommation excessive et injustifiée. L'intervention de remise aux normes du calorifugeage classe 3, permet une isolation thermique plus performante des tuyauteries et canalisations d'eau chaude, ainsi que le maintien de la température des fluides transitant dans les tuyauteries du système de chauffage et d'ECS.

Le revêtement aluminium ou PVC confère à la coquille isolante une performance thermique optimale en diminuant les pertes de chaleur par rayonnement ainsi que la continuité du pare-vapeur. Ceci permettra une diminution jusqu'à 10% de la consommation pour chaque appartement.



### Prenons un exemple type :

Sur un réseau de chauffage ou d'ECS, les fluides circulent en moyenne (à partir de la chaufferie) entre 65 et 85°.

La déperdition de chaleur sur **1 mètre** de tuyau de chauffage est l'équivalent de la consommation d'**une ampoule de 60W allumée 24h/24h** si la température extérieure est de 20°.

En prenant en compte que pendant l'hiver la température des parties communes (parking, couloirs de caves, sous sols, vide sanitaire ... ) ne dépassent pas les 10 à 12°, un réseau de 15 mètres linéaire non isolé la déperdition dépassera donc l'équivalent de 1000 W.

**Cette opération est totalement financée et prise en charge par le groupe ECO ASSISTANCE** mandaté par les fournisseurs d'énergie tel que TOTAL, DIRECT ENERGIE, ENGIE, ESSO ... via les certificats d'économie d'énergie (CEE), conformément aux recommandations de la loi de programmation des orientations de la politique énergétique (POPE), **et ne nécessite aucune avance de fond de la part de la copropriété.**

**La prime des CEE couvrant la totalité de cette opération avec pour montant finale 0€**

**Une assemblée générale n'est pas nécessaire pour valider ces travaux car ceux-ci n'engagent aucun frais (en dessous du seuil de consultation).**

1. La résidence bénéficie de nouveaux équipements et d'une installation **totalement prise en charge**.
2. Elle bénéficie d'une baisse de la consommation allant jusqu'à 10%.
3. La chaufferie moins sollicitée, augmente sa longévité.
4. Attestation de conformité de l'installation par un bureau de contrôle indépendant agréé COFRAC (SOCOTEC, APAVE, PREVENTEC, VERITAS ...).
5. Evolution de la note énergétique de la résidence....



**Longueur du réseau en mètre linéaire : 226 ML**

(L'ensemble du réseau n'étant pas totalement accessible lors de notre visite le métrage est amené à être réévalué et sera entièrement pris en charge.)

**Zone d'intervention :**

Réseaux horizontal du réseau de chauffage et ECS, couloirs de cave, Parking ...

**Intervention :**

- Dépose du calorifugeage actuel
- Nettoyage du réseau
- Pose du nouvel isolant (classe 4)
- Évacuation des déchets
- Finitions, rangements, replis du chantier

**Attestation de conformité de mise en œuvre :**

Organisation du passage du bureau d'étude indépendant accrédité COFRAC (SOCOTEC, APAVE, PREVENTEC, VERITAS ...)

Une attestation d'achèvement et de conformité vous sera remise en fin d'exécution

**Opération complémentaire :**

Isolation des points singuliers tels que des vannes et/ou des robinets: fourniture et pose de housses isolantes préconisées pour une isolation thermique optimale en chaufferie. (Ceci fera l'objet d'un devis complémentaire à 0€ après relevé du fournisseur.)

Coût de l'intervention :

5 452,89 €

Prime C.E.E :

5 452,89 €

**Coût NET de l'opération :**

**0,00 €**



ECO ASSISTANCE

14 Rue Gabriel Peri, 93 310 Le Pré-Saint-Gervais

Capital: 260 000€

RCS: Bobigny 843450339

SIRET: 843 450 339 000 18

N° TVA Intra: FR88434450339

14 rue Gabriel Péri, 93310 Le Pré-Saint-Gervais  
Capital: 260 000€  
RCS: Bobigny 843450339  
SIRET: 843 450 339 000 26  
N° TVA Intra: FR88434450339

**Syndic de copropriété:** VIANOVA  
**Gestionnaire :** JULIEN SALVETA  
**Adresse :** Avenue de la Voulzie  
77160 Provins

**Numéro de devis:** 2025-2016903

**Visite préalable:**

**Objet : ISOLATION DU RÉSEAU HYDRAULIQUE D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET CHAUFFAGE**

**Notre prestation inclut:**

- Dépose et enlèvement du calorifugeage existant.
- Rénovation du calorifugeage des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire situé hors volumes chauffés: Isolation entrant dans le dispositif de prime C.E.E. ( Certificat d'Economie d'Energie), conforme aux recommandations de la fiche standardisée BAR-TH-160 des C.E.E.
- Pose d'un calorifuge neuf conforme à la réglementation RT 2012 avec un isolant de classe supérieure ou égale à 4 selon la norme NF en 12 828 +A1:2014. Fourniture et pose de coquille de laine de roche de marque ISOVER et de référence U TECH PIPE SECTION MT 4.0 revêtement en PVC ou coquille de laine de roche revêtue d'aluminium de marque ISOVER et de référence PIPE ALU et joints collés par adhésif Aluminium (ou équivalent). L'épaisseur de l'isolant à mettre soit 20, 25, 30, 40 ou 50 mm sera déterminé selon le diamètre de la tuyauterie par la conformité en classe 4.
- Consommable (masque à poussière, combinaison, sacs poubelle, polyane pour protection des sols).
- Mise en sac des gravats et débris.
- Finition, Rangement, Replis du chantier.

| Adresse du site           | ML  | Prix Unitaire HT | Montant           |
|---------------------------|-----|------------------|-------------------|
| REGISTRE DE COPROPRIÉTÉ : | 226 | 22,87 €          | 5 168,62 €        |
| <b>TOTAL HT</b>           |     |                  | 5 168,62 €        |
| <b>TVA 5.5%</b>           |     |                  | 284,27 €          |
| <b>TOTAL TTC</b>          |     |                  | <b>5 452,89 €</b> |
| <b>Prime CEE TTC</b>      |     |                  | 5 452,89 €        |
| <b>NET à payer</b>        |     |                  | <b>0,00 €</b>     |

Les travaux ou prestations objet du présent document donneront lieu à une contribution financière de ESSO FRANCE, dans le cadre de son rôle incitatif sous forme de prime, directement ou via son mandataire, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à ESSO FRANCE, les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et sous réserve de la validation de l'éligibilité du dossier par ESSO FRANCE puis par l'autorité administrative compétente. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction du métrage effectivement réalisés et est estimé à 5 452,89 €.

Durée de validité de l'offre: 1 mois  
Début des travaux: 2 semaines après réception de commande  
Durée indicative de chantier: 1 semaine pour 1000 ml

Signature: